

# Assemblée Générale 2005

## A.G. du 13 février 2005

Les adhérents de l'AAPPMA « Le Pêcheur de Marne la Vallée » ont tenu leur 27ème assemblée générale le dimanche 13 février 2005 au LCR Jean Zay à TORCY.

### Etaient présents : les Membres du Bureau

M. Christian LEJEUNE, Président  
M. Roger CLEMENT, Président Honoraire  
M. Patrick DARCHAMBEAU, Trésorier  
M. Jacques JUPILLAT, Vice-Président  
Mme Monika ROLLING, Secrétaire  
Mme Sergine CLEMENT, Secrétaire Adjointe  
Mme Pascale SABOTIER, Secrétaire Adjointe (Bussy St Georges)  
M. Yannick TROCHON, Secrétaire Adjoint (Bailly Romainvilliers)  
M Christophe AUGER, Responsable concours  
M. David CHALVET, Responsable concours  
M. Alain GUILLOZ, Garde-pêche  
M. William THERIN, Garde-pêche  
M. Jean ZIZA

Le Président remercie toutes les personnes présentes et demande d'observer une minute de silence en hommage à nos amis disparus au cours de l'année 2004.

Le compte-rendu de l'assemblée générale 2004, lu par Monika ROLLING, et le bilan financier, commenté par Patrick DARCHAMBEAU, ont été approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie tous les membres du bureau pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année 2004.

Le Président tient également à remercier tout particulièrement le SAN pour l'entretien des plans d'eau et des abords, ainsi que la Mairie de TORCY pour l'attention qu'elle nous a accordée lors de différentes manifestations.

### Tarif des cartes de pêche

Permis complet : <b>60 €</b>	Permis vacances : <b>28 €</b>	Carte des étangs : <b>13 €</b>
Permis ordinaire : <b>48 €</b>	Permis journalier : <b>8 €</b>	
Permis – de 16 ans : <b>24 €</b>	Permis exonéré : <b>2 €</b>	

Ces permis n'ont pas subi d'augmentation ; seule la Fédération a majoré sa part fédérale de 2 € mais la taxe piscicole reste inchangée. Il faut savoir que cette taxe est appelée à disparaître en 2007. Elle sera remplacée par une redevance versée directement à l'Union Nationale de Pêche qui la reversera aux fédérations au prorata des permis de pêche vendus.

La loi pêche qui sera mise en place est encore à l'état de projet actuellement et devra subir des modifications sur la pratique de la pêche.

### Quelques dates à retenir

<b>12 mars 2005 :</b>	L'assemblée générale des AAPPMA de Seine et Marne aura lieu à MELUN
<b>26 mars 2005 :</b>	Concours truite. Cette année, exceptionnellement, ce concours se déroulera un samedi (et non dimanche qui est le jour de Pâques) simultanément sur deux étangs à CHAMPS SUR MARNE et MAGNY LE HONGRE.
<b>3 avril 2005 :</b>	Pêche au coup – étang du Maubuée à Torcy
<b>mai (samedi) :</b>	Concours à l'anglaise. La date en sera communiquée ultérieurement.
<b>4 juin 2005 :</b>	Concours jeunes et adultes sur l'étang n° 8 à SERRIS  A la demande du CSP, il n'y aura pas de Fête de la Pêche cette année ; néanmoins, notre association organisera un concours adultes le matin et un concours jeunes l'après-midi.
<b>26 juin 2005 :</b>	Concours adultes qui comptera pour le CSD et qui sera organisé par la section concours de Marne la Vallée.
<b>31 juillet 2005 :</b>	Marathon pêche à l'étang du Maubuée à TORCY.
<b>28 août 2005 :</b>	Marathon pêche à l'étang du Maubuée à TORCY.
<b>23 octobre 2005 :</b>	Concours carnassiers. (une première a été réalisée en 2004) : A la demande de certains pêcheurs, il sera apporté quelques modifications sur la façon dont se déroulera ce concours.

### Empoisonnement de l'année

**Le 12 novembre 2004**, un ré-empoisonnement a été effectué sur l'ensemble de nos plans d'eau. Les quantités de poissons lâchés sont les suivantes :

<b>279 kgs de brochets</b>	<b>77 kgs de tanches</b>	<b>1100 kgs de truites</b>
<b>206 kgs de carpes</b>	<b>152 kgs de sandres</b>	
<b>777 kgs de gardons</b>	<b>159 kgs de carassins</b>	

#### Dates ouverture de pêche

	1ère catégorie	2ème catégorie
<b>Truite</b>	26.03.05 au 02.10.05	
<b>Brochet</b>	26.03.05 au 01.10.05	01.01.05 au 30.01.05 16.04.05 au 31.12.05
<b>Poissons blancs</b>	Ouvert toute l'année	

### Initiation à la pêche

- Notre association ayant à cœur de continuer cette activité a dispensé au cours de l'année 90 heures d'initiation aux enfants des centres de loisirs de TORCY et de COUPVRAY.

Aujourd'hui, à notre grande satisfaction, certains de ces enfants qui n'avaient jamais pêché sont présents et assistent à leur première assemblée générale en tant que pêcheur.

- Il est rappelé qu'une initiation à la pêche pour les jeunes de moins de 16 ans aura lieu, comme tous les ans, pendant les congés de Pâques du 25 au 30 avril 2005 avec une session en deux phases : théorique et pratique qui se terminera par un concours de pêche au coup sur l'étang de Ste Colombe à BUSSY ST GEORGES et sur l'étang de la Boiserie à MAGNY LE HONGRE.

### **Local de l'association**

Nous avons obtenu du SAN un emplacement pour la construction d'un local qui sera propre à notre association. Le permis de construire et le plan de financement sont en cours d'élaboration et nous espérons procéder à son inauguration à la fin de l'année.

Ce local d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> sera destiné aux initiations à la pêche, à assurer les permanences et autres ... Il s'appellera « le local de la pêche et de l'eau du Pêcheur de Marne la Vallée ».

Le Président remercie tous les intervenants à ce projet, notamment le SAN et la Mairie de TORCY en rappelant que notre ancien Président, Roger CLEMENT, il y a quelques années, avait déjà entrepris plusieurs démarches pour obtenir un local.

Aujourd'hui, ce projet se concrétise par la réception d'un accord du SAN et de la Mairie de TORCY avec les plans de situation. Ce terrain nous sera confié par EPAMARNE et la gestion sera assurée par le SAN et la Mairie de TORCY.

### **Réciprocité**

Après plusieurs réunions et discussions avec les AAPPMA de Seine et Marne, et pour mettre fin à une polémique, il a été décidé en conseil d'administration de proposer à ces associations de mettre en réciprocité tout le ru du Nesles qui comprend trois étangs sur la commune de CHAMPS SUR MARNE.

Le Président rappelle que la Fédération de Seine et Marne a obtenu une réciprocité sur 19 départements dans le Nord de la France afin que nous puissions pêcher à quatre lignes sur le domaine public.

Il a donc semblé raisonnable à notre association de faire un effort pour pallier la polémique existante. La convention qui doit être établie pour entériner cette proposition de réciprocité ne nous est pas encore parvenue, c'est pourquoi le Président demande à tous les Sociétaires leur quitus pour pouvoir signer la convention sans problème dès qu'elle sera établie. Elle sera valable pour 5 ans environ.

Les Sociétaires acceptent à l'unanimité et donnent quitus de cette décision de réciprocité.

## Autres informations

- Cette année, nous allons reconduire la Fête de la Marne avec la commune de TORCY.
- Nous allons également présenter pour la troisième année notre stand de pêche au TROC et PUCES de TORCY qui permet de rencontrer et de renseigner de nombreuses personnes intéressées sur le loisir de la pêche et donnera notamment aux pêcheurs l'opportunité de vendre leurs matériels d'occasion.
- Le Président signale qu'une erreur de maquette a été commise par l'imprimeur sur nos permis de pêche. C'est l'ancien intitulé (Le Pêcheur du Val Maubuée) qui a été imprimé, mais faute d'avoir détecté cette erreur à temps, la rectification en sera faite pour l'année 2006.
- A la demande du Maire de COLLEGIEN, l'association récupèrera la gestion de deux petits étangs sur sa commune.
- Le Président rappelle qu'il est inadmissible et illégal de pêcher la truite avant l'ouverture et surtout après un lâcher de truites.
- Cette année, il a été décidé en conseil d'administration de renforcer les contrôles avec nos gardes-pêches mais également avec la police et toute personne surprise à pêcher sera verbalisée.
- A cet effet, le Président signale que David CHALVET sera le troisième garde-pêche particulier de l'association. Son dossier de demande d'agrément a été déposé au Département de l'Agriculture et de la Forêt de Seine et Marne à MELUN qui est désormais chargé de l'instruction de ces dossiers de demande d'agrément et non plus la sous-préfecture de Meaux.
- Le Président remercie tous les dépositaires de permis de pêche et vendeurs de matériels qui ont remis à l'association de nombreux lots de pêche pour nos tombolas et nos diverses manifestations.
- Un article est paru dans le journal « La Marne », sous la responsabilité d'un vice-président de la Fédération et Président d'une AAPPMA du secteur (ce qui tendrait à considérer cet article comme fiable) sur la réciprocité avec les 19 départements à partir de l'ouverture du brochet le 26 mars 2005, mais il faut savoir que cette date chez nous ne correspond pas forcément avec celle des autres départements et que la réciprocité à 4 lignes sera effective à compter de la date d'ouverture du brochet la plus éloignée, date qui devrait donc se situer aux environs du 26 mai 2005.
- Les 19 départements sont : l'Aisne, les Ardennes, la Côte d'Or, le Doubs, l'Eure, le Jura, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle, le Nord, l'Oise, le Pas de Calais, la Seine Maritime, le Territoire de Belfort, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Seine et Marne.

A l'origine, Paris et la région parisienne (UFIP – 75 – 91 – 92 – etc..) devait en faire partie, mais au moment de signer la convention, ils se sont retirés. Ce qui fait que ceux qui pêchent dans ces départements périphériques achètent toujours leur carte « UPIF ».

Dès que nous recevrons un courrier officiel de la Fédération précisant la date exacte de réciprocité, elle sera affichée chez tous nos dépositaires de cartes de pêches.

- L'un de nos dépositaires, M. CURE, à MONTRY, a fermé son magasin. Par contre, un nouveau dépositaire vend désormais nos cartes ; il s'agit du CAFE DES SPORTS à CHAMPS sur MARNE. A noter que ce café est ouvert le dimanche.

- Le problème des poissons-chats est à nouveau évoqué par un pêcheur. Le Président explique qu'il est très difficile de détruire ces poissons. Il faudrait éventuellement vider l'étang, le curer, le « chauder » pendant deux mois et le remettre en eau et le résultat n'est pas toujours positif.

C'est pourquoi, il rappelle que les poissons-chats sont à pêcher à l'épuisette et qu'il convient de les jeter dans les poubelles, mais surtout de ne pas les laisser sur les berges ce qui, non seulement, occasionne des nuisances mais est également dangereux pour les promeneurs.

- Les travaux de curage qui devaient être réalisés en 2004 démarreraient, sauf information contraire, cette année. C'est pourquoi, nous n'avons pas ré-empoissonné les étangs du Canal à Blondeau et celui de la Mare d'Auvergne qui seront les premiers étangs à être nettoyés. Les berges seront également réaménagées. Après remise en eau, il serait intéressant de vérifier s'il y a encore des poissons-chats ...

- Il existe un problème sur l'étang de la Soubriarde où des débris d'Intermarché s'envolent et se déposent sur l'étang. Il est prévu la pose d'un grillage pour pallier cet inconvénient.

- Le Président demande aux pêcheurs de signaler les belles prises pêchées afin que nous puissions savoir ce qui a été pêché et sur quel étang. L'information restera confidentielle si le pêcheur le souhaite.

- Sur le Val d'Europe et plus particulièrement sur l'étang de SERRIS, il y a des baisses d'eau dues à des travaux sur le bassin du centre commercial. En effet, lorsque l'assurance a donné son accord pour effectuer les travaux, l'entreprise est intervenue aussitôt sans que nous en soyons avisés.

- Sur le bassin n° 22, un exercice de pollution a été effectué et le rapport nous a été adressé pour information.

A cet égard, le Président demande que les pêcheurs signalent toute pollution qui se seraient produites sur les étangs afin que nous puissions faire le nécessaire rapidement.

- Une plaquette est en cours d'élaboration par le SAN et destinée à être distribuée dans les écoles sur l'ensemble du Val Maubuée, expliquant la vie des étangs et rappelant notamment qu'il est dangereux de donner du pain (qui absorbe l'oxygène) aux oiseaux, canards et cygnes.

- Des erreurs sont apparues sur le site Internet de l'Union Nationale de Pêche concernant l'emplacement et la numérotation de certains étangs.

- Le Président demande aux pêcheurs internautes de nous communiquer leur adresse e-mail, s'ils le souhaitent, afin de recevoir directement les informations de l'association.

Le Président remercie l'ensemble des participants en leur souhaitant une bonne année de pêche et invite tous les pêcheurs à se retrouver au bord de l'eau.

La prochaine assemblée générale aura lieu le deuxième dimanche de février 2006.